

# UFC QUE CHOISIR - Changement de dates au mois de juin

Le CCAS vous informe que les permanences **UFC QUE CHOISIR**, du mois de juin auront exceptionnellement lieu les **mercredi 1er juin et 15 juin 2016**, de 14h00 à 16h00.

Elles sont toujours sans RDV.

Renseignements au 01 47 32 62 31.

---

## Donnez votre sang et sauvez des vies

**L'Établissement Français du Sang rappelle l'importance de donner son sang, les réserves s'amenuisent.**

Les vacances de printemps et les jours fériés de mai mettent sous tension les réserves en produits sanguins. Il est important de venir donner son sang dans les jours et semaines à venir. L'Établissement français du sang observe de façon périodique une baisse de la fréquentation de ses collectes de sang en avril et en mai. La mobilisation ne doit pas faiblir : 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

Le Service Prévention-Santé et l'Établissement Français du Sang organisent une collecte de sang sur la Ville :

**Mardi 28 juin 2016, de 9h30 à 19h, au Salon Richelieu (Mairie Centrale).**

Renseignements au service Prévention-Santé : 01 47 32 82 68

Pour donner son sang, il faut être **majeur et avoir entre 18 et 70 ans**.

### **Etat de santé du donneur**

Pour pouvoir donner, le candidat doit peser au minimum 50 kg. Le don est proscrit en cas de grande fatigue, d'anémie, de diabète insulino-dépendant ou de traitement pour des crises d'épilepsie. Les femmes enceintes ne doivent pas non plus donner et ce, jusqu'à six mois après l'accouchement. Pour les personnes sous protection légale (tutelle ou curatelle), le don est proscrit de façon réglementaire.

### **Infections en cours**

En cas de maladie virale (ex.: grippe, gastro-entérite...), il faut attendre deux semaines après la fin des symptômes pour pouvoir donner son sang. En cas de prise de médicaments (antibiotiques, corticoïdes en comprimés...), il faut respecter un délai de 14 jours après la fin du traitement. S'il s'agit de maladies transmissibles par le sang (syphilis, hépatites virales B et C, VIH), le don est proscrit.

### **Exposition à des risques d'infection**

Après certains actes de la vie quotidienne, il faut respecter un délai déterminé avant de pouvoir donner son sang :

- 1 jour pour le traitement d'une carie ;
- 7 jours pour un détartrage ;
- 4 mois pour un piercing ou un tatouage ;
- de 7 jours à 4 mois pour une intervention chirurgicale ;
- 4 mois après le retour d'un voyage dans un pays impaludé (entre-temps, le don de plasma est cependant possible).

### **Des contre-indications d'ordre sexuel**

Certaines maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH, se transmettent également par le sang. Si l'EFS pratique un dépistage systématique (VIH, hépatite B, hépatite C...) sur tous les dons de sang, il existe cependant une période de plusieurs jours suivant l'infection où les anticorps dirigés contre le

virus ne sont pas détectables. Pendant cette période, appelée « silencieuse » ou encore « fenêtre sérologique », la personne infectée est porteuse du virus et peut donc le transmettre alors même que les tests de dépistage sont négatifs. Ainsi, afin d'éviter tout risque de transmission chez les receveurs, l'EFS prend des mesures d'ajournement au don de sang, temporaire ou permanent, dans certaines situations d'exposition au risque.

- Lorsque vous avez un nouveau partenaire sexuel, vous devez attendre 4 mois après votre dernier rapport pour donner votre sang, même si vous avez utilisé un préservatif.
- Si vous êtes un homme et que vous avez ou avez eu des relations sexuelles avec un autre homme, la contre-indication permanente devient temporaire à partir du 1er juin 2016. A cette date, le don de sang est possible, sous certaines conditions :

#### 1. Pour le don de plasma par aphérèse et sécurisé par quarantaine

Ce don est désormais possible aux mêmes conditions pour tous les candidats, sans distinction de l'orientation sexuelle :

- un seul partenaire sexuel dans les 4 mois précédents et sans que celui-ci ait de comportement à risque connu : don possible
- plus d'un partenaire dans les 4 derniers mois : ajournement de 4 mois suivant la fin de cette situation

La réglementation permet qu'un premier don puisse être un don de plasma. L'appréciation de la qualité du réseau veineux du donneur est le seul argument ayant justifié jusqu'à présent la recommandation de commencer un parcours de donneur par un don de sang total.

#### 2. Les autres types de don

Les autres types de don sont désormais possibles en l'absence de relation sexuelle entre hommes dans les 12 derniers mois (abrogation de la contre-indication définitive en cas d'antécédent de relation sexuelle entre hommes quelle que soit son ancienneté).

Source : <http://www.dondusang.net>

---

# Audition, je me protège !

A l'occasion de la Fête de la Musique, organisée par le service des Affaires Culturelles, le service Prévention-Santé vous informe sur les risques liés aux pratiques d'écoute des musiques amplifiées et vous conseille sur les bons gestes à adopter en milieu festif pour protéger son audition **le Mardi 21 juin 2016**.

Retrouvez le programme des différents concerts sur <http://rueilscope.fr/musique/>

Renseignements:

Service Prévention-Santé : 01 47 32 82 68

---

# Egalité femmes-hommes

Le service Prévention-Santé, en lien avec la Mission de la Cohésion Sociale, vous sensibilise sur les principes des rôles et stéréotypes attribués à chaque sexe et les rapports sociaux entre femmes et hommes, afin de favoriser au quotidien l'égalité femmes-hommes :

**Exposition** « Je ne crois que ce que je vois », du vendredi 3 juin au mardi 14 juin 2016, Forum de la Médiathèque.

Un Livre d'Or sera à votre disposition pour recueillir vos remarques et impressions.

**Rencontre-échanges** le mardi 14 juin 2016 à 18h30, Auditorium de la Médiathèque.

Les thématiques suivantes seront abordées :

- un point historique
- l'explication des concepts (rôles, statuts, stéréotypes ...)
- exemples concrets et cas pratiques
- échanges-débat avec le public

Entrée libre.

Renseignements et inscriptions :

Service Prévention-Santé : 01 47 32 82 68

---

## **Les transitions qui font grandir : l'entrée en maternelle**

Le service Prévention-Santé, en partenariat avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) vous propose une soirée « **Les transitions qui font grandir, l'entrée en maternelle** », avec la projection du documentaire « L'Etape du Papillon », réalisé par Jérôme HUGUENIN-VIRCHAUX, **jeudi 9 juin à 18h30 à l'auditorium de l'Ecole d'Arts.**

### **SYNOPSIS :**

Vingt-quatre enfants de petite et moyenne section font leur rentrée scolaire en école maternelle, la première pour la plupart d'entre eux. Les parents vont confier leur enfant à l'enseignante, Nadia Gandrey, qui apaise les pleurs et les peurs, et va leur apprendre à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants.

Au fil d'une année scolaire, nous verrons ces enfants qui échangent, jouent et apprennent, distraits ou attentifs, concentrés sur un projet commun ou répartis en petits groupes, introvertis ou expansifs : ils apprendront à grandir, à trouver leur place à l'école comme dans la vie.

Comment l'enseignante va-t-elle guider les enfants vers l'autonomie, faire en sorte qu'ils s'approprient des connaissances, des compétences qui les prépare aux apprentissages fondamentaux - l'écriture, la lecture, le calcul- du cours préparatoire ? Comment va-t-elle s'adapter à leur envie incessante de parler, de bouger, leurs humeurs, leurs maladresses, leur énergie à la fois débordante et candide et leur «apprendre à apprendre » sans les contraindre ?

Ce film aborde avec poésie la manière dont, dès le plus jeune âge, l'on devient élève.

La projection (50min) sera suivie d'un échange avec les professionnels du CMP, qui répondront à vos questions.

Entrée libre.

Renseignements et inscriptions : Service Prévention-Santé - 01 47 32 82 68

---

## **Le Cercle Philosophique de Rueil remet un chèque de 2500€ à l'Espace Insertion**

**Afin de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, le Cercle Philosophique de Rueil a remis un chèque de 2500€ au CCAS pour son service « Espace Insertion »**

L'Espace Insertion, composé de 5 agents municipaux, 2 départementaux, est installé dans les locaux rue Danton depuis mai 2013. Il partage ainsi les lieux avec Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi.

Sa mission principale, telle que définit dans la convention signée avec le Conseil Départemental, est de faciliter l'accès ou le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA qu'il accompagne.

Le nombre total d'allocataires RSA sur la commune au 11/04/16 est de 1140, dont 354 sont suivis par l'Espace Insertion.

Pour l'année 2015 le taux de retour à l'emploi pour l'Espace Insertion est de 65,9%.

Pour faciliter ce retour à l'emploi et en lever tous les freins, les référents insertion sont amenés à rechercher des financements pour :

- matériel et vêtements professionnels
- coûts de formation restant à la charge de l'allocataire
- frais de nourriture (pendant la durée des formations)
- habilitations professionnelles (électricité)

La subvention du cercle philosophique permettra de répondre rapidement à ces demandes dans le respect de l'accompagnement de proximité réalisé par les référents insertion.

---

# Fête du sourire 2016

Fête du sourire 2016

Dans le cadre de la Fête du sourire, l'Association des Paralysés de France anime

un stand de vente d'objets ainsi que des animations de sensibilisations au handicap le samedi 28 mai sur le Parvis de la médiathèque et le marché Jean-Jaurès de 9h à 13h et le dimanche 29 mai sur le marché des Godardes de 9h à 13h.

